

POLITIQUE

Justice plus rapide : une priorité suédoise

La Justice doit pouvoir être rendue plus rapidement et plus efficacement, estiment les négociateurs de la coalition suédoise.

Les négociations sur le chapitre Justice et Sécurité, qui occupaient ce jeudi les négociateurs de la coalition «suédoise», ne devraient pas faire l'objet de grandes difficultés tant les visions convergent entre les futurs partenaires. Tous ont appelé dans le passé à diverses initiatives telles qu'une modification des peines (mise en place de peines incompressibles...), la révision de la loi Lejeune (libération conditionnelle), la mise en place de tribunaux de flagrant délit.

Le seul point, plus communautaire, sur lesquels le MR et la N-VA pourraient diverger est celui de la confirmation du cadre de la magistrature à Bruxelles tel qu'il découle de la récente réforme de l'État. Pour le MR Olivier Chastel, il s'agira à cet égard de «*respecter intégralement la décision du dernier gouvernement*».

L'ambition du futur gouverne-

ment est également de s'attaquer au phénomène du radicalisme, auquel participent des Belges partis combattre en Syrie et en Irak, le ministre sortant des Affaires étrangères Didier Reynders – dont le nom est cité parmi les candidats à la succession de Catherine Ashton – a plaidé jeudi en faveur d'une approche «*répressive*» et «*préventive*» du phénomène, avec la police locale, les autorités locales et les écoles.

Il est également question du renforcement d'une Task Force chargée de collecter les informations.

Les futurs partenaires négocieront sur base d'une note préparée par les deux co-formateurs, Charles Michel et Kris Peeters, et amendée à la suite des contacts bilatéraux avec la N-VA et l'Open Vld. En matière de Justice, il est prévu, selon le site de l'Echo, de mettre en place une procédure de «*plaider coupable*»

calquée sur le modèle anglo-saxon. De nouvelles sanctions sont également prévues telle que l'interdiction de territoire.

Un «taux zéro»

Côté social, l'un des points forts de la note, annonciatrice d'un gouvernement plaçant l'emploi au centre de sa politique, consiste à prévoir un «taux zéro», jusqu'à 13 000 euros, sur la première tranche fiscale des bas et moyens revenus. Le Soir évoque pour sa part un relèvement de la quotité exemptée d'impôt au-delà des 10 000 euros.

Le co-formateur Kris Peeters et le président du CD&V Wouter Beke ont également confirmé jeudi que la note prévoit que les partenaires rechercheront une solution pour les coopérants d'Arco qui ont vu le système de garantie qui leur avait été réservé annihilé par la Commission européenne. ■